Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Philippe EMMANUEL.**

Date de la convocation : 9 décembre 2022

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 20 ; puis 19 à partir du vote des délibérations
VOTANTS : 27 ; puis 26 à partir du vote des délibérations

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs EMMANUEL – BUCHER – MENGELLE-TOUYA (jusqu'au vote des délibérations non inclus) – RAMALHO – MAGNIER — SELLEM – STOOS — HOURTOLOU — D'ASTA – LEMOINE J. – DA COSTA – DE CAMPOS — GAMPACKAT — ROQUELLE – VILLAIN — JACOB – LE PAVEC — GISQUET — LOTODE – DEPRES.

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur MENGELLE-TOUYA à Madame STOOS (à partir du vote des délibérations)
Madame NOVILLO à Monsieur SELLEM
Madame DEFRANCE à Madame DE CAMPOS
Monsieur BOYE à monsieur MAGNIER
Madame POLLION avait donné pouvoir à Madame BUCHER
Madame BERNARD avait donné pouvoir à Monsieur MENGELLE-TOUYA (pouvoir qui s'annule à partir du vote des délibérations)
Monsieur LE DOUAREC avait donné pouvoir à Madame D'ASTA
Monsieur MARTEAU avait donné pouvoir à Madame LOTODE

ABSENTS :
Madame LE GUELLAUT – Monsieur LESQUELIN – Madame BERNARD (après l'approbation du PV non inclus)

ADMINISTRATION
Rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

En vertu de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunal, accompagné du compte administratif, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique. Au cours de cette séance, les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les observations des représentants de la commune à l'organe délibérant de la CCCY et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales ;

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

Vu le rapport d'activité 2021 de la CCCY ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunales doivent adresser aux communes membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;
Considérant que ce rapport annuel doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal ;

- ➔ **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) transmis par le président de ladite communauté et des observations des représentants de la commune y siégeant.
- ➔ **PRECISE** que le rapport sera mis à disposition du public sur le site internet de la commune.

Fait et délibéré en séance, les Jour. Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Acte exécutoire

Affichage le : 17 JAN. 2023

Le Maire

MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN 2 78 (Yvelines)

Philippe EMMANUEL

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

Cœur d'Yvelines

Extrait du r
des délibérations
Conscil Communautaire
Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 octobre à 19 heures,
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni centre municipal des loisirs, place Nickenich à Montfort-l'Amaury,
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAULT, Président.

Etaient présents :

Elodie BIOU – Willy BOYE - Françoise CHANCEL - Patricia CHARTON - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Emmanuelle COEURET – Annie CONNETABLE – Claude COPPIN - Grégoire CORBY - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS (à partir du point 22-105) - Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL – Laurent GISQUET (à partir du point 22-105) – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH – Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE – Patrick LEMAITRE – Françoise LENARD - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE - Magali MEJEAN (à partir du point 22-099) – François MOUTOT - Dominique NICCO – Raphaël NIVOIT - Michel NOBLET - Annick PANDOLFI - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Robert RIVOIRE – Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Patricia SADOC - Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Dominique CHESNEAU	a donné pouvoir à	Michel RECOUSSINES
Monique BUCHER	a donné pouvoir à	Willy BOYE
Pascal MARTEAU	a donné pouvoir à	Laurent GISQUET
Agnès CORDONNIER	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Thomas MENGELLE TOUYA	a donné pouvoir à	Philippe EMMANUEL
Félicien MARGUERETTAZ	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Annick PANDOLFI

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : ***58 titulaires + 21 suppléants***

Du point 22-097 au point 22-099

Présents : 42 ***Pouvoirs : 6*** ***Votants : 48***

Du point 22-099 au point 22-104

Présents : 43 ***Pouvoirs : 6*** ***Votants : 49***

Du point 22-105 au point 22-129

Présents : 45 ***Pouvoirs : 7*** ***Votants : 52***

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

22-128 Rapport d'activités 2021

Les présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent adresser chaque année aux maires des communes membres de l'EPCI un rapport retraçant l'activité de leur établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,
- Considérant que le Conseil communautaire a pris connaissance du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : **AUTORISE** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activités 2021 annexé à la présente délibération

Article 2 : **PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique

Le 28 octobre 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES 78640

Le secrétaire

Denise PLANCHON

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES 78640

Le Président,

Hervé PLANCHENAULT

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

Cœur d'Yvelines

Rapport d'activités – Année 2021

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Sommaire

1 Présentation du territoire 2
1.1 Composition du territoire 2
1.2 Organes de fonctionnement 3
2 Les compétences 4
2.1 Compétences obligatoires 4
2.2 Compétences optionnelles 4
2.3 Compétences facultatives 4
2.4 Modification des statuts 5
3 Fonds de concours 5
4 Développement économique 5
4.1 Zones d'activités 5
4.1.1 Pavy II 5
4.1.2 Z.A du Petit Mont 6
4.1.3 Conventions de partenariat pour l'accompagnement des entreprises 7
4.1.4 Actions économiques suite au Covid-19 7
4.1.5 Projets en cours 7
5 Déchets 7
5.1 Déchets 7
6 Transports et mobilités 8
6.1 Gares 8
6.2 Rezo Pouce 8
6.3 Etude sur les besoins de déplacement sur le territoire 8
7 Patrimoine 8
8 Sport 8
8.1 Piscine 8
8.1.1 Fréquentation 8
8.1.2 Bilan financier 2021 10
8.2 Gymnase 10
9 Aire d'accueil des gens du voyage 11
10 Instruction du droit des sols 11
11 Avenir du Domaine de Grignon 12
12 Restauration scolaire 12
13 Personnel et les finances 12
13.1 Personnel 12
13.2 Finances 13
13.2.1 Taux de CFE 13

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

13.2.2 Endettement 13
13.2.3 Compte administratif 2020 14
13.2.4 Le budget primitif 2021 14
Annexe : liste des délibérations du Conseil communautaire – année 2021 16

1 Présentation du territoire

1.1 Composition du territoire

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Communauté de Communes exerce les compétences que les communes membres lui ont transférées.

Son intervention est encadrée par deux principes :

- le principe de spécialité : la loi a défini les compétences devant et pouvant être exercées par les communautés de communes ;
- le principe d'exclusivité : le transfert de compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine de compétence transféré.

En 2020, Cœur d'Yvelines comprend 31 communes pour 49 717 habitants.

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

1.2 Organes de fonctionnement

L'organe délibérant : le Conseil communautaire

Le nouveau Conseil communautaire, composé de 58 membres titulaires et 21 suppléants, a été installé lors de la séance du 10 juillet 2020. Il règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence de la Communauté de Communes.

L'organe exécutif: le Président

Le Président, élu par le conseil communautaire, est le seul chargé de l'administration générale et peut déléguer par arrêté sous sa surveillance et sa responsabilité tout ou partie de ses fonctions a des Vice-Présidents. Au nombre de ses attributions le Président :

- prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant,
- ordonne les dépenses et prescrit les recettes,
- est chargé de l'administration,
- est le chef des services de la Communauté
- représente la Communauté en justice

Le Bureau

Le Bureau est composé du Président et des Vice-présidents.

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé à 12 le nombre de Vice-présidents.

Ils peuvent se voir déléguer par arrêté du Président l'exercice d'une partie de ses fonctions.

Le Bureau communautaire est composé du Président et des Vice-présidents.

Hervé	PLANCHENAULT	Président
Bertrand	HAUET	Vice-Président en charge des finances et de la politique fiscale
François	MOUTOT	Vice-Président en charge du développement économique et de l'emploi
Elisabeth	SANDJIVY	Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine touristique et des produits locaux
Guy	PELISSIER	Vice-Président en charge de l'élimination et de la gestion des déchets
Sylvain	DURAND	Vice-Président en charge de la performance énergétique et de la vidéo-protection
Denise	PLANCHON	Vice-Présidente en charge du personnel et des relations avec le CIG
Annie	GONTHIER	Vice-Présidente en charge des équipements sportifs
Michel	RECOUSSINES	Vice-Président en charge des transports publics et de la mobilité
Yves	REVEL	Vice-Président en charge de la GEMAPI et des gens du voyage
Marie-Christine	CHAVILLON	Vice-Présidente en charge de l'information et de la communication
Dominique	NICCO	Vice-Président en charge du droit des sols et de l'élaboration des plans sectoriels de cohérence
Nadine	GOHARD	Vice-Président en charge de la mutualisation

La Conférence des Maires

Instance informelle et consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives aux compétences de Cœur d'Yvelines.

Le Conseil de Développement

Instance consultative se réunissant à la demande du Président pour toutes questions relatives :
- à l'élaboration du projet de territoire,
- aux documents de prospective et de planification,
- à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable

Les Commissions

La CCCY est composée des commissions :
- Finances
- Développement économique, emploi

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

- Développement de la mutualisation
- Valorisation du patrimoine touristique et produits locaux
- Elimination des déchets
- Economies d'énergie, vidéo-protection
- Equipements sportifs
- Transports et mobilités
- GEMAPI
- Information communication
- Droit des sols, réflexion sur les schémas sectoriels de cohérence
- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Commission de contrôle financier

2 Les compétences

2.1 Compétences obligatoires

Elles sont exigées par la loi et le transfert de ses compétences dessaisit les communes de toute intervention dans le domaine transféré.

Les compétences obligatoires sont :

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire ;
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (depuis le 1er janvier 2018) ;
- Eau et assainissement (à compter du 1er janvier 2020).

2.2 Compétences optionnelles

La loi impose à la communauté d'exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins 3 des 9 groupes suivants : (* *Compétences optionnelles retenues par Cœur d'Yvelines)*

- Protection et mise en valeur de l'environnement * ;
- Politique du logement et du cadre de vie * ;
- Politique de la ville ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie * ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs * ;
- Action sociale d'intérêt communautaire * ;
- Assainissement ;
- Eau ;
- Création et gestion de maisons de services au public.

Elles sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes membres.

2.3 Compétences facultatives

Compétences que les communes décident de transférer sans obligation légale :

- affranchissement pour les communes ;

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

- soutiens financiers (subventions d'investissement sous conditions d'éligib
l'espace dans le cadre de mise aux normes aux règles d'accessibilité, aux actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, aux actions de rénovation énergétique et thermique de l'éclairage public et des bâtiments communaux existants ;
- service commun « instruction du droit des sols ».

2.4 Modification des statuts

Les statuts de Cœur d'Yvelines comprennent, dans le cadre des compétences facultatives, les services communs suivants :

- Instruction du droit des sols
- Numérisation des PLU
- Entretien des hydrants
- Maintenance des extincteurs et des blocs de secours
- Acquisitions et prestations de fournitures administratives.

Par délibération du 7 juillet 2021, afin de faciliter la mise en œuvre d'achats communs identifiés notamment par la Commission de Mutualisation, les statuts de Cœur d'Yvelines ont été modifiés comme suit :

Services communs :

- « Achat de biens et de prestations » en lieu et place de « Acquisitions et prestations de fournitures administratives »

3 Fonds de concours

La Communauté de Communes a souhaité reconduire le dispositif de soutien à destination des communes par l'intermédiaire d'un fonds de concours au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 pour une enveloppe mobilisable de 3 696 780 €.

Illustration de la solidarité intercommunale, il doit :

- contribuer à des projets d'investissement propices à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et/ou à de nouvelles recettes,
- soutenir les communes face à leurs obligations réglementaires.

Les thématiques éligibles sont :

- Aménagements de sécurité et accessibilité PMR
- Maintien du commerce local et de l'artisanat
- Réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti
- Réhabilitation, construction, extension des bâtiments scolaires
- Travaux conduisant à des économies d'énergie
- Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale).

Pour l'année 2021, un montant de 748 723.82 € a été sollicité dont 99 973.18€ pour les travaux de voirie.

Suite à la réalisation d'un audit énergétique concernant 57 bâtiments, la Communauté de Communes a instauré un fonds de concours afin de soutenir les opérations de rénovation énergétique identifiée dans l'audit. Les opérations éligibles sont les travaux dont le retour sur investissement est inférieur à 30 ans pour un montant de 1 227 000€. Le fonds de concours a été plafonné à 350 000€ pour les exercices 2020 à 2022.

Pour l'année 2021, un montant de 44 698.39€ a été sollicité

4 Développement économique

4.1 Zones d'activités

4.1.1 Pavy II

La zone d'activités économique « Pavy II » est située sur la commune de Saint-Germain-de-la-Grange.

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

La commercialisation des terrains est confiée à l'équipe administrative de Cœur d'Y
des prises de rendez-vous, des visites de chantier, des pré-réservations, du bornage, des relations avec le Notaire.

L'allotissement de la zone a été réalisé à la demande (avec un minimum de 500 m² par lot).

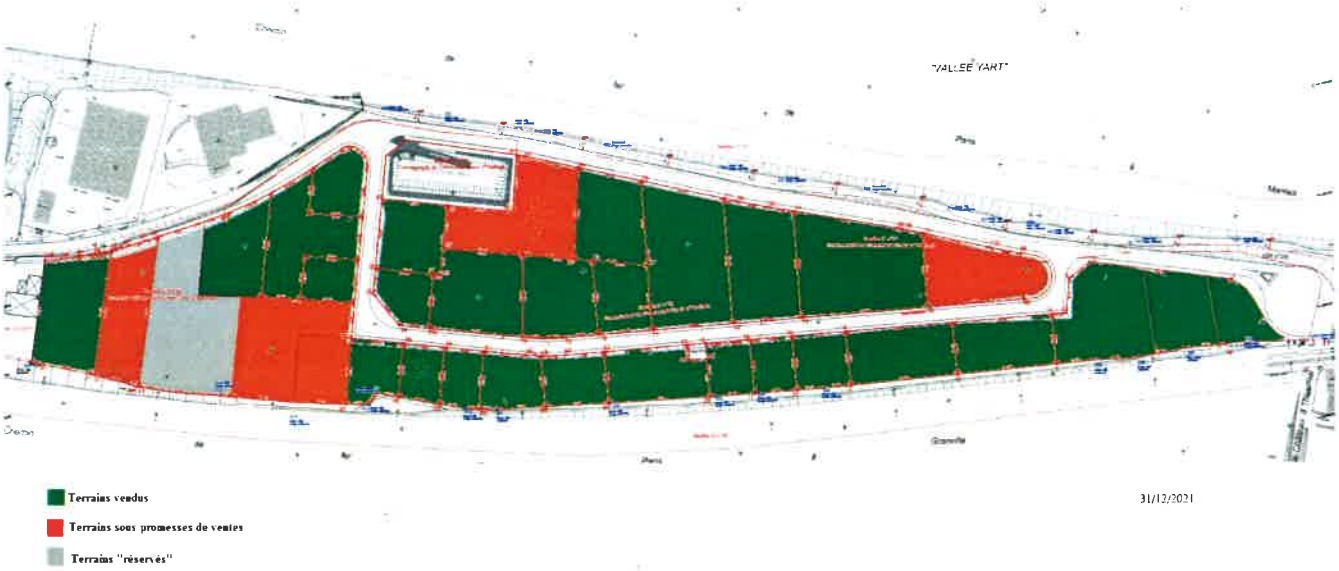

Lors de l'aménagement de la Z.A. PAVY II, l'achèvement de la voirie avait été reportée, en attente qu'une majorité de sociétés s'installent, afin d'éviter une dégradation prématurée de ces travaux.

A présent, afin de finaliser l'accès de cette zone, en continuité de celle existante PAVY I, des travaux de sécurisation et de visibilité sont nécessaires. Ils permettront de créer un accès routier viable pour ces deux zones (absence de liaisons de transports en commun), et une voie d'entrée (par la rue de Thiverval) adaptée à l'accueil de ces PME/TPE.

4.1.2 Z.A du Petit Mont

Cœur d'Yvelines développe son offre d'installation aux entreprises par la création de zones d'activités.

La dernière zone aménagée, la ZA du Petit Mont située à Thoiry, comporte 13 lots pour la première phase de déploiement.

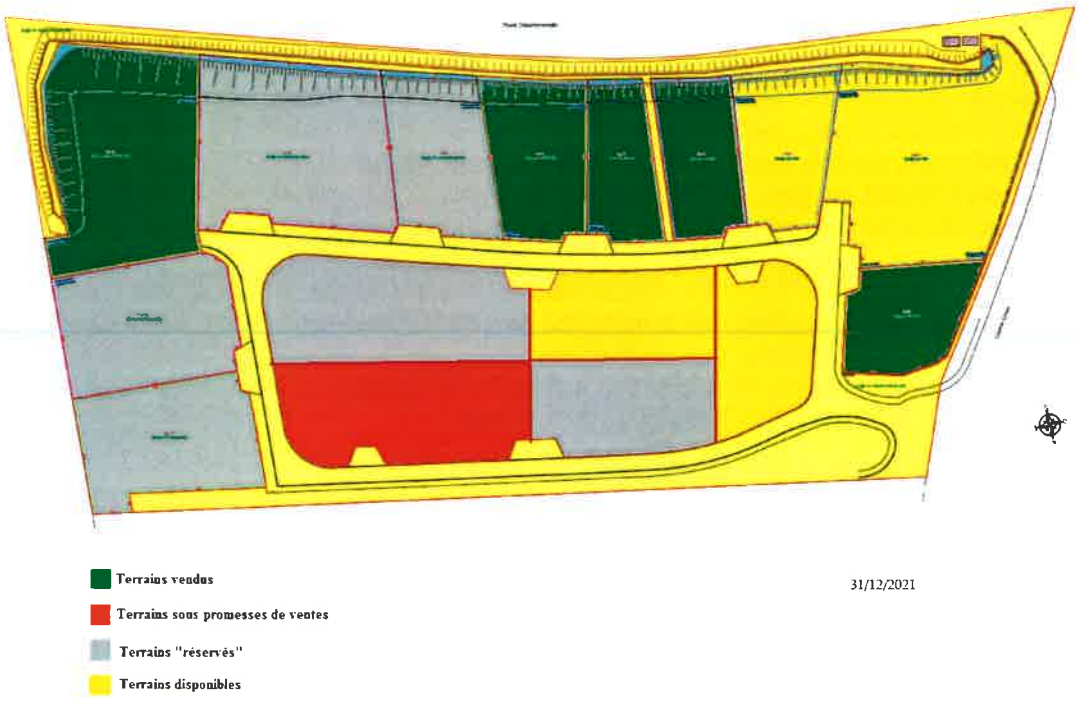

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

4.1.3 Conventions de partenariat pour l'accompagnement des entreprises

La CCCY tient à répondre aux besoins et aux attentes des autoentrepreneurs et PME/TPE dans leur parcours entrepreneurial, de rendre pérenne leur activité sur le territoire, et de favoriser l'attractivité de celui-ci.

Ainsi, des partenariats ont été signés et se poursuivent en 2021 avec des axes d'actions concrets :

- Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat
  - accompagnement à l'entrepreneuriat
  - implantation pérenne des entreprises
  - connaissance du tissu économique
- Initiative Seine Yvelines
  - déceler et favoriser la création d'emplois (aide financière)
  - valorisation des entreprises (communication)
  - plans d'actions commun CCCY/ ISY

4.1.4 Actions économiques suite au Covid-19

En 2020 durant la crise sanitaire, l'engagement de la CCCY dans le soutien du tissu économique local s'est formalisé à travers des aides opérationnelles et financières dont le Fonds Résilience (Octroi d'avances remboursables à taux zéro au bénéfice des entreprises du territoire de 0 à 20 salariés).
Suite au succès de ce dispositif, la Région d'Ile-de-France a proposé aux intercommunalité de le proroger pour 2021.
Le Conseil communautaire en date du 24 mars 2021 a décidé de poursuivre le dispositif.

4.1.5 Projets en cours

- PAVY III: nouvelles possibilités d'accueil d'entreprises
- « Plateforme de l'emploi »

Un constat du manque de lien entre les offres d'emplois des entreprises et la main d'œuvre locales est visible. Dans un contexte où les actifs souhaitent de plus en plus un travail à proximité du domicile, et un risque d'accroissement du chômage, l'objectif est de travailler sur un mécanisme afin de connecter l'offre et la demande territoriale.

- Opportunités de locaux

La CCCY ne se substitue pas aux activités financières privées, mais peut avoir un regard ou intervenir si une acquisition semble pertinente et réalisable.

5 Déchets

5.1 Déchets

Pour 7 communes, Cœur d'Yvelines exerce la compétence en direct (les éléments financiers détaillés suivant dans ce rapport correspondront à ces communes),

Pour 23 communes, Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Pour 1 commune, Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM.

Cœur d'Yvelines perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de ses communes membres. Pour les villes dont le service est assuré par des syndicats, le produit de la TEOM est versé par 12ème aux syndicats concernés.

Il est à noter que la compétence « déchets » fait l'objet d'un rapport d'activités dédié.

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

6 Transports et mobilités

6.1 Gares

Par délibération du 21 mars 2018, le Conseil communautaire a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'aménagement et la gestion des parkings de la gare de Montfort-Méré et des abords des gares de Garancières-La-Queue et Villiers-Neauphle-Jouars.

La CCCY, via la délégation de service public confiée à la société Effia a, au cours de l'année 2019, procédé à :

- l'aménagement de la gare de Montfort-Méré et ses abords avec la mise en place d'un tarif différencié,
- l'aménagement des places payantes de parking et des équipements directement liées aux abords des gares de Villiers/Neauphle/Jouars Garancières/La-Queue.

- Pour la gare de Montfort-l'Amaury/Méré :
  - l'aménagement sur la base de l'existant d'un parking de 340 places et d'un parking de 40 places et l'aménagement d'un terrain de 1256 m² non exploité soit la création nette de 150 places de stationnement avec la création d'un parking-minute et de places abritées dédiées aux deux-roues
  - l'aménagement qualitatif des abords de la gare et la sécurisation des lieux (vidéo-protection).
- Pour la gare de Villiers/Neauphle/Jouars, l'aménagement de 110 places sur le parking dit du lycée avec vidéo-protection et 117 places aux abords de la gare.

Sur l'année 2020, compte tenu du confinement, Cœur d'Yvelines a pris à sa charge le remboursement des abonnements des usagers.

6.2 Rezo Pouce

Le déploiement est effectif sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité avec la pose des panneaux d'indication.

Application Rezo Pouce opérationnelle

590 adhérents au dispositif étaient recensés au 31 décembre 2021.

6.3 Etude sur les besoins de déplacement sur le territoire

Fin septembre, le cahier des charges a été public comprenant un diagnostic, un plan d'actions et des solutions opérationnelles pour une audition des candidats en février 2022.

7 Patrimoine

Une réflexion est engagée pour le développement de la signalétique aux entrées de communes permettant de valoriser l'identité du territoire sans altérer celle de la commune.

Lors des journées du patrimoine, une page est créée sur le site de la Communauté de Communes pour référencer les manifestations principales organisées par les communes membres

8 Sport

8.1 Piscine

8.1.1 Fréquentation

Fréquentation globale

L'année 2021, comme en 2020, a été marqué par des fermetures liées aux restrictions sanitaires.(fermetures janvier à fin avril).

La Communauté de Communes a pris en charge le remboursement des utilisateurs et le prolongement des cartes d'abonnement.

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

Fréquentation mensuelle		TOTAL
	2020	2021
janvier	10031	2864
février	8391	0
mars	4887	0
avril	0	14
mai	0	1809
juin	1518	7934
juillet	5649	5824
août	6686	6321
Sous-total saison estivale	***12335***	***12145***
septembre	6287	8578
octobre	6007	9956
novembre	3101	6471
décembre	3048	5151
Total annuel	*55605*	*54922*

Fréquentation « entrées individuelles » et « activités »

Fréquentation entrées individuelles

Fréquentation mensuelle	PUBLIC hors activités				ACTIVITES			
	2020	2021	Evolution	en %	2020	2021	Evolution	en %
janvier	3188	64	-3 124	-98%	1470	231	-1 239	-84%
février	4364	0	-4 364	-100%	1017	0	-1 017	-100%
mars	1293	0	-1 293	-100%	728	0	-728	-100%
avril	0	0	0		0	0	0	
mai	0	60	60		0	34	34	
juin	1510	3036	1 526	101%	8	892	884	11050%
juillet	5555	5246	-309	-6%	0	493	493	
août	6624	5798	-826	-12%	0	458	458	
Sous-total saison estivale	***12179***	***11044***	***-1 135***	***-9%***	***0***	***951***	***951***	
septembre	1806	2945	1 139	63%	681	1267	586	86%
octobre	1269	3260	1 991	157%	763	1821	1 058	139%
novembre	0	2978	2 978		0	1 763	1 763	
décembre	81	2762	2 681	3310%	88	1355	1 267	1440%
Total annuel	*25690*	*26149*	*459*	*2%*	*4755*	*8314*	*3559*	*75%*

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

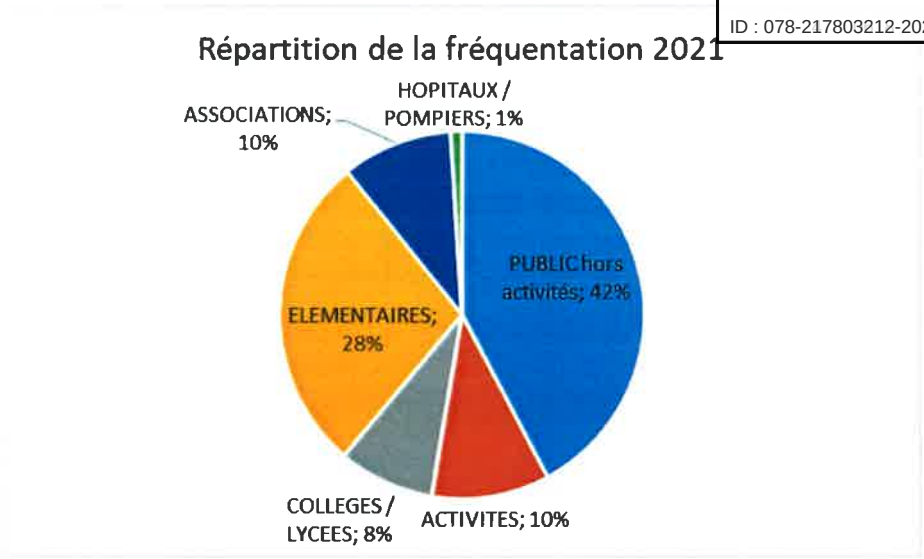

Depuis septembre 2021, l'inscription en ligne est possible via le site internet de la collectivité.

Les nouveaux créneaux d'activités, à partir de septembre 2021, ont mécaniquement entraîné une hausse de la fréquentation de celles-ci.

8.1.2 Bilan financier 2021

Après une diminution du reste à financer de 20% en 2019, celui-ci a augmenté de 29% en 2020 pour rester stable en 2021 en raison de la chute des recettes liée aux différentes fermetures et limitation du public accueilli, non compensées par la maîtrise des dépenses énergétiques du bâtiment lors de ces mêmes périodes.

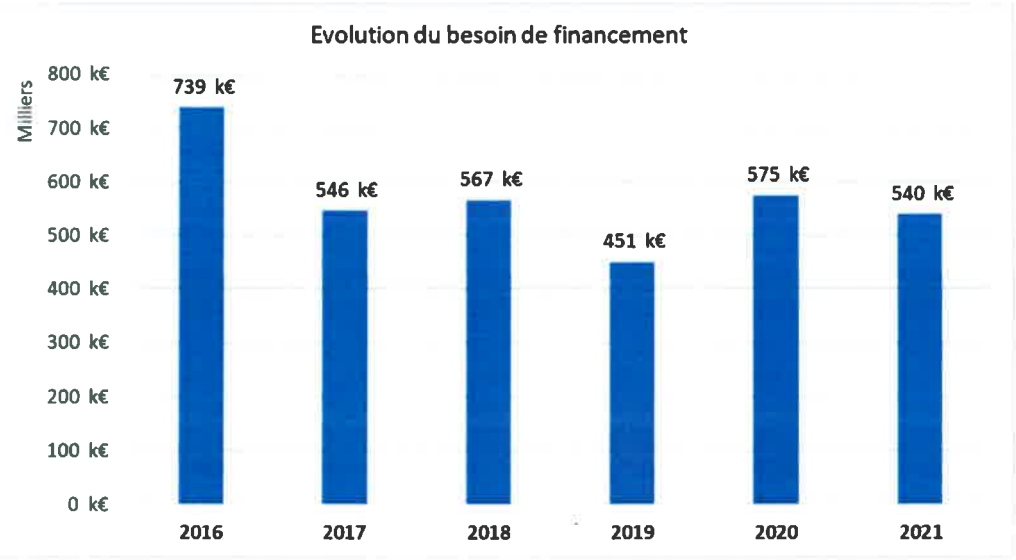

Investissements *(montants TTC)*

Investissements réalisés en 2020 pour un montant de 44 k€ :

- Vidéo-protection (14k€)
- Matériels divers et plantations (18k€)

8.2 Gymnase

Fréquentation

Le gymnase est fréquenté pour les deux-tiers du temps d'ouverture par le collège Ravel de Montfort-l'Amaury. Les autres créneaux sont distribués entre six associations (29% du temps) et les écoles (5%).

Bilan financier 2021

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

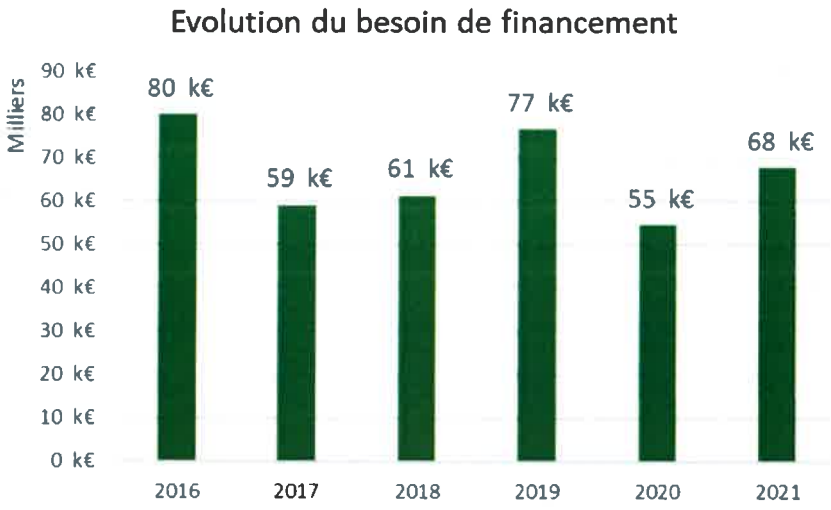

9 Aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes Cœur d'Yvelines exerce la compétence « réalisation, gestion et entretien d'une aire d'accueil des gens pérenne du voyage ».

Une aire d'accueil de 10 emplacements, soit 20 places, a été construite au lieu-dit « les célestins » à Beynes. Elle est ouverte depuis février 2012.

Le taux d'occupation moyen sur l'année est de 96,00 %. Devant le refus de plusieurs familles de quitter les lieux, l'aire d'accueil n'a pas pu être fermée pour les travaux d'entretiens annuels.

La gestion de cette aire d'accueil a été confiée à la société VAGO. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 85 017.65 € dont 63 834.18 € pour les frais de gestion du prestataire.

Depuis l'ouverture de l'aire, la CCCY perçoit l'aide à la gestion de la CAF. Cette année, la Communauté de Communes a perçu 28 423.41 €.

10 Instruction du droit des sols

Au 31 décembre, 27 communes souscrivent au service commun d'instruction des actes d'occupation des sols.

Les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les reversements de fiscalité des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des communes.

Nombres de dossiers instruits par le service :

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

	Nombre de dossiers 2021	*Nombre de dossiers 2020*	*dossiers 2019*
Certificat d'urbanisme	1321	*1045*	*1098*
Déclaration préalable	1372	*987*	*881*
Permis de construire	456	*306*	*338*
Permis d'aménager	37	*30*	*40*
Permis de démolir	15	*8*	*9*
Permis modificatif / transfert	189	*143*	*200*
Total	**3390**	*2519*	*2566*

Tous les dossiers sont instruits en respectant les délais légaux. Une proposition d'arrêté est systématiquement transmise aux mairies ; aucune autorisation tacite n'est délivrée.

Le service instructeur accompagne les secrétaires de mairie dans le processus de traitement des dossiers d'urbanisme et répond également aux sollicitations des communes qui peuvent se trouver confrontées à un projet particulier, à un dossier complexe ou litigieux.

Les services de Cœur d'Yvelines effectuent, pour les dossiers qu'ils ont instruits, les visites nécessaires à la délivrance des certificats de conformités suite au dépôt des DAACT. 505 certificats de contestation, ou de non contestation, ont été délivrés. Aucun certificat n'est délivré tacitement.

11 Avenir du Domaine de Grignon

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a programmé, d'ici à 2023, le transfert des activités d'AgrosParisTech et de l'INRAE, actuellement hébergés sur le domaine de Grignon, sur le futur campus de Palaiseau.

Les élus du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité afin que la Communauté de communes Cœur d'Yvelines dépose sa candidature, considérant la nécessité de prendre une part active sur le devenir du site qui concoure à l'identité rurale du territoire, en participant à l'appel à projet lancé par l'Etat.

La Commission ad hoc s'est réunie les 22 mars (présentation du projet) et 13 septembre 2021

Suite à l'annulation de la procédure, l'Etat annonce vouloir engager une nouvelle démarche associant, notamment, les acteurs publics du territoire.

12 Restauration scolaire

Une commission ad hoc « restauration scolaire » a été créée afin d'informer sur la loi Egalim et de préparer le renouvellement du marché débutant en septembre 2021.

13 Personnel et les finances

13.1 Personnel

Effectif de la CCCY au 31 décembre 2021.

Filière administrative **GRADE**	**Effectifs pourvus**	**ETP**
Attaché	1	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	1	1
Rédacteur	3	3

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

Adjoint administratif Principal de 1ère classe	1	
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	1	0.9
Adjoint administratif	4	2.6

Filière technique **GRADE**	**Effectifs pourvus**	**ETP**
Technicien Principal de 1ère classe	1	1
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique Principal de 2ème classe	2	2
Adjoint technique de 2ème classe	3	2.4

Filière sportive **GRADE**	**Effectifs pourvus**	**ETP**
Conseiller des APS	1	1
Educateur des APS Principal	1	1
Educateur APS	5	4.2

Total	25	22.1

Les charges de personnel représentent 3.7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

13.2 Finances

13.2.1 Taux de CFE

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises, perçu par la Communauté de Communes est du même niveau qu'en 2018 à 18,10%, année où celle-ci a diminué de 11%.

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

13.2.2 Endettement

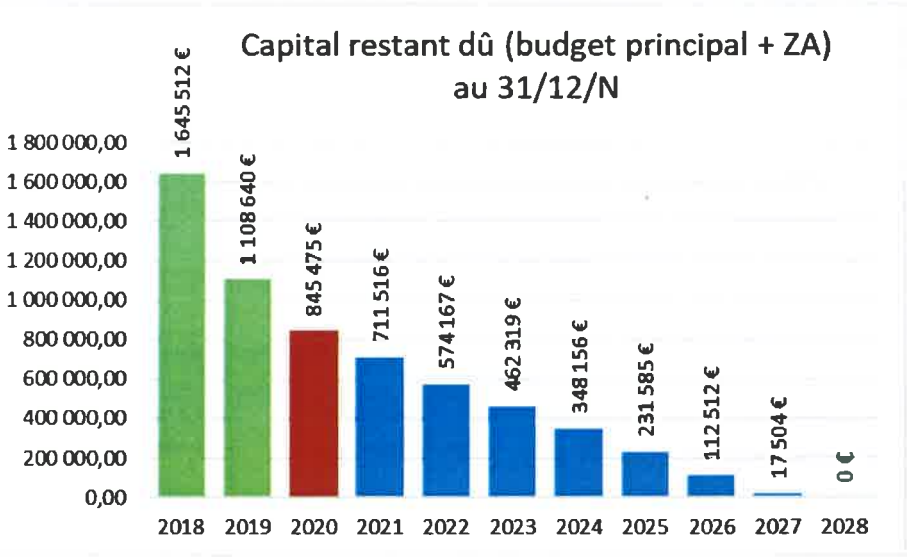

13.2.3 Compte administratif 2020

Le 14 avril 2021, le Conseil communautaire approuve le compte administratif 2020, lequel présente les résultats suivants :

	Réalisation		
	Fonctionnement	Investissement	Restes à réaliser
Recettes de l'exercice	24 719 069,29 €	1 150 760,86 €	22 276,16 €
Dépenses de l'exercice	22 988 644,35 €	2 449 885,03 €	1 007 322,24 €
	=	=	
Résultat de l'exercice2020			
Excédent	1 730 424,94 €		
déficit		- 1 299 124,17 €	- 985 046,08 €
Reports de l'exercice 2019	+	+	
Excédent	5 642 228,48 €	5 867 263,83 €	
Résultat global	=	=	=
Excédent Global	7 372 653,42 €	4 568 139,66 €	
Déficit Global			- 985 046,08 €

Global	
Excédent	10 955 747,00 €

13.2.4 Le budget primitif 2021

Le 14 avril 2021, le Conseil communautaire adopte le budget primitif 2021 de la CCCY

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2021
(011) Charges à caractère général	6 008 120.57 €
(012) Charges de personnel et frais assimilés	132 000.00 €
(014) Atténuations de produits	8 153 289.86 €
(022) Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €
(023) Virement à la section d'investissement	- €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
(65) Autres charges de gestion courante	2 327 200.00 €
(66) Charges financières	31 200.00 €
(67) Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Total	**16 652 810.43 €**

Recettes	BP 2020
(002) Résultat de fonctionnement reporté	- €
(013) Atténuations de charges	4 000.00 €
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverse	7 500.00 €
(73) Impôts et taxes	19 045.77 €
(74) Dotations, subventions et participations	209 500.00 €
(75) Autres produits de gestion courante	30 800.00 €
(76) Produits financiers	5.00 €
(77) Produits exceptionnels	6 000.00 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses	BP 2020	RAR 2020
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections		
(041) Opérations patrimoniales		
(16) Emprunts et dettes assimilées	109 477.53 €	
(20) Immobilisations incorporelles	322 060.00 €	
(204) Subventions d'équipement versées	5 050 000.00 €	
(21) Immobilisations corporelles	927 350.00 €	
(23) Immobilisations en cours	135 000.00 €	
(26) Participations et créances rattachées à des participations		
Total	6 543 887.53 €	- €

Total	**6 543 887.53 €**

Recettes	BP 2020	RAR 2020
(001) Solde d'exécution de la section d'investissemen	- €	
(021) Virement de la section de fonctionnement	- €	
(024) Produits de cessions	500 000.00 €	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves	30 000.00 €	
(13) Subventions d'investissement		
(16) Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €	
(204) Subventions d'équipement versées		
(26) Participations et créances rattachées à des participations		
Total	532 000.00 €	- €

Total	**532 000.00 €**

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

Annexe : liste des délibérations du Conseil commu

21-001	10/02/2021	approbation du compte rendu du 25 11 2020
21-002	10/02/2021	rapport de la CLECT
21-003	10/02/2021	convention conseil départemental projet amenagement Grignon
21-004	10/02/2021	adhésion au groupement de commande pour les assurances cyber risques
21-005	10/02/2021	convention OCAD3E
21-006	10/02/2021	Fonds de concours Extension de l'école communale de Béhoust
21-007	10/02/2021	Fonds de concours Aménagement de la rampe d'accès handicapés de la mairie des Mesnuls
21-008	10/02/2021	Fonds de concours Réhabilitation acoustique de la salle des associations de Garancières
21-009	10/02/2021	Fonds de concours Remplacement de luminaires d'éclairage public par des leds à Méré
21-010	10/02/2021	Fonds de concours Rénovation des façades de l'église Saint Martin de Mareil-le-Guyon
21-011	10/02/2021	Fonds de concours Rénovation de la charpente et de la couverture de l'église Saint Martin de Mareil-le-Guyon
21-012	10/02/2021	Fonds de concours Aménagement de places de stationnement aux Mesnuls
21-013	10/02/2021	Fonds de concours audit énergétique Etude de faisabilité de production par géothermie pour le musée de Vicq
21-014	10/02/2021	Fonds de concours Travaux de voirie parking de la mairie de neauphle le Chateau
21-015	10/02/2021	Fonds de concours Ventilation de la cave de la mairie de Villiers Saint Frédéric
21-016	24/03/2021	approbation du compte rendu du 10 02 2021
21-017	24/03/2021	débat d'orientations budgétaires 2021
21-018	24/03/2021	Prolongation du dispositif « Fonds de résilience Ile de France et collectivités
21-019	24/03/2021	domaine de Grignon
21-020	24/03/2021	Convention relative à la prestation de maintenance de l'éclairage public avec le SIE ELY
21-021	24/03/2021	Représentant de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de la Mauldre
21-022	14/04/2021	approbation du compte rendu du 24 03 2021
21-023	14/04/2021	approbation du compte de gestion ZA petit mont
21-024	14/04/2021	approbation du compte administratif ZA petit mont
21-025	14/04/2021	vote du budget annexe ZA petit mont
21-026	14/04/2021	approbation du compte de gestion
21-027	14/04/2021	approbation du compte administratif
21-028	14/04/2021	affectation du résultat 2020
21-029	14/04/2021	vote des taux de TEOM
21-030	14/04/2021	Vote du taux de CFE 2021
21-031	14/04/2021	Vote du taux de taxe Foncière non bâti 2021
21-032	14/04/2021	Vote du budget primitif 2021
21-033	14/04/2021	convention petites villes de demain
21-034	14/04/2021	rejet du transfert de la compétence PLU
21-035	07/07/2021	approbation du compte rendu du 14 04 2021
21-036	07/07/2021	modification des statuts
21-037	07/07/2021	attribution de compensation définitive
21-038	07/07/2021	attribution du marché de restauration scolaire
21-039	07/07/2021	Tarifs de la piscine intercommunale
21-040	07/07/2021	Remboursement des cours proposés à la piscine intercommunale
21-041	07/07/2021	Subvention pour le fonctionnement des gymnases de Beynes et Jouars-Pontchartrain
21-042	07/07/2021	Fonds de concours Reprise des trottoirs et du parking de la poste de Neauphle le Chateau
21-043	07/07/2021	Fonds de concours Sécurisation et réaménagement du cheminement piétonnier de l'école Emile Serre
21-044	07/07/2021	Fonds de concours Réaménagement du stationnement devant l'église de Neauphle le Château
21-045	07/07/2021	Fonds de concours Remplacement de la chaudière du stade de football de Neauphle le Château
21-046	07/07/2021	Fonds de concours Remplacement de la chaudière de la salle de restauration de l'école élémentaire de Villiers Saint Frédéric
21-047	07/07/2021	Fonds de concours Remplacement d'un candélabre route de Saint Germain à Villiers Saint Frédéric
21-048	07/07/2021	Fonds de concours Remplacement des sources lumineuses déclairage public par des leds à Garancières
21-049	07/07/2021	Fonds de concours Aménagement de sécurité de plusieurs voies de la commune de Garancières
21-050	07/07/2021	Fonds de concours Remplacement de la chaudière de l'école de Villiers le Mahieu
21-051	07/07/2021	Fonds de concours Remplacement des ouvrants de l'école de Villiers le Mahieu
21-052	07/07/2021	Fonds de concours Pose d'un portique anti-intrusion sur le domaine de Folleville à Thiverval Grignon
21-053	07/07/2021	Fonds de concours Amélioration de l'éclairage public sur le domaine de Folleville à Thiverval Grignon
21-054	07/07/2021	Fonds de concours Remplacement du moteur de la volée de la cloche de l'église de Thiverval Grignon
21-055	07/07/2021	Fonds de concours Réfection de la toiture de la crèche de Thiverval Grignon

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

21-056	07/07/2021	Fonds de concours Réfection de la voirie du lotissement Saint Eparche à Auteuil le Roi
21-057	07/07/2021	Fonds de concours Installation d'un radar pédagogique à Boissy sans Avoir
21-058	07/07/2021	Fonds de concours reprise de la signalisation horizontale à Boissy sans Avoir
21-059	07/07/2021	Fonds de concours remplacement des sources lumineuses d'éclairage public par des leds à Boissy sans Avoir
21-060	07/07/2021	Fonds de concours Réfection des sols de l'école primaire de Gambais
21-061	07/07/2021	Fonds de concours Installation d'un DAB à Gambais
21-062	07/07/2021	Fonds de concours Aménagements de sécurité rue des Novales à Gambais
21-063	07/07/2021	Fonds de concours Aménagement du 1er étage de la mairie de Beynes
21-064	07/07/2021	Fonds de concours Réfection de la voirie devant la gare de Méré Motnfort l'Amaury
21-065	07/07/2021	Fonds de concours Réfection de l'agence postale de Grosrouvre
21-066	07/07/2021	Fonds de concours Réfection des menuiseries de l'école de Flexanville
21-067	07/07/2021	Fonds de concours Aménagement du monument aux morts de Boissy sans Avoir
21-068	07/07/2021	Fonds de concours Réfection des locaux techniques des logements communaux de Mareil-le-Guyon
21-069	07/07/2021	Fonds de concours Audit énergétique remplacement de la chaudière de la cantine d'Auteuil le Roi
21-070	07/07/2021	Fonds de concours Audit énergétique remplacement des menuiseries de l'école d'Auteuil le Roi
21-071	07/07/2021	Suppression Création de postes
21-072	07/07/2021	Représentants SIEED
21-073	07/07/2021	Représentants Seine et Yvelines Numérique
21-074	06/09/2021	approbation du compte rendu du 07 07 2021
21-075	06/09/2021	décision modificative n°1
21-076	06/09/2021	Avenant à la convention de la délégation de service public pour la gestion de la structure multi accueil Cœurs d'enfants
21-077	06/09/2021	composition de la commission de controle financier
21-078	06/09/2021	désignation des représentants au PNR
21-079	06/09/2021	fdc Travaux d'étanchéité de la toiture du club house de Neauphle le Château
21-080	06/09/2021	fdc travaux de cablage des réseaux électriques et informatiques de l'école émile serre de neauphle le chateau
21-081	06/09/2021	fdc Agrandissement de la mairie d'Autouillet
21-082	06/09/2021	fdc création d'une 3ème classe d'Autouillet
21-083	06/09/2021	fdc Travaux de voirie dans le hameau de Cressay à Neauphle le Vieux
21-084	06/09/2021	fdc Rénovation du beffroi et électrification de la cloche de l'église Saint Martin de Mareil le Guyon
21-085	06/09/2021	fdc Mise en conformité de l'alarme incendie dans les bâtiments communaux de Grosrouvre
21-086	06/09/2021	fdc Travaux de peinture sur la mairie de Millemont
21-087	06/09/2021	fdc Installation d'une pompe à chaleur dans la micro creche de Méré
21-088	06/09/2021	fdc Rénovation du porche de la mairie de Méré
21-089	06/09/2021	fdc Pose d'un garde-corps pour l'accès à l'église de Millemont
21-090	06/09/2021	fdc Drainage pour l'assainissement des murs de l'église de Millemont
21-091	06/09/2021	fdc Rénovation de l'épicerie communale de Saint Rémy l'Honoré
21-092	06/09/2021	fdc Réfection des lucarnes et corniches de la mairie de Villiers-Saint-Frédéric
21-093	06/09/2021	fdc Réfection des sols et peintures des classes de Gambais
21-094	06/09/2021	fdc audit énergétique Remplacement de la chaudière de l'école des Mesnuls
21-095	06/09/2021	fdc audit énergétique Remplacement de la chaudière de l'école de Boissy-sans-Avoir
21-096	06/09/2021	Rapport d'activité 2020
21-097	06/09/2021	Rapport d'activité déchets ménagers 2020
21-098	06/09/2021	Rapport d'activité DSP coeurs d'enfants 2020
21-099	06/09/2021	Avenant au contrat Groupe d'Assurance Statutaire
21-100	15/12/2021	Approbation du compte rendu du 06 10 2021
21-101	15/12/2021	Désignations d'élus communautaires
21-102	15/12/2021	Décision modificative n°2
21-103	15/12/2021	ouverture des crédits d'investissement 2022
21-104	15/12/2021	Convention Territoriale Globale
21-105	15/12/2021	Contrat de Relance et de Transition Ecologique
21-106	15/12/2021	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
21-107	15/12/2021	Fonds de résilience
21-108	15/12/2021	Attribution du marché d'exploitation et de maintenance des installations techniques de la piscine intercommunale de Montfort-l'Amaury
21-109	15/12/2021	Attribution du marché d'exploitation et de maintenance des installations techniques de la piscine intercommunale de Montfort-l'Amaury
21-110	15/12/2021	Désignation des représentants auprès du SIDOMPE
21-111	15/12/2021	Composition des commissions

Envoyé en préfecture le 05/01/2023
Reçu en préfecture le 05/01/2023
Publié le
ID : 078-217803212-20221215-069_2022_ADM-DE

21-112	15/12/2021	Fonds de concours Réfection de voiries communales à Saulx-Marchais
21-113	15/12/2021	Fonds de concours Création d'un sanitaire PMR à l'école communale de Villiers-le-Mahieu
21-114	15/12/2021	Fonds de concours Remplacement de la chaudière de la mairie de Neauphle-le-Château
21-115	15/12/2021	Fonds de concours Mise en place d'éclairage LED dans lessalles de classe de l'école élémentaire de Villiers-Saint-Frédéric
21-116	15/12/2021	Fonds de concours Mise en place de caméras de video protection à Autouillet
21-117	15/12/2021	Fonds de concours Sécurisation de la rue Duchenes Bazonnais à Goupillières
21-118	15/12/2021	Fonds de concours Sécurisation du cheminement route de Septeuil (RD11 à Goupillières
21-119	15/12/2021	Fonds de concours Travaux de réfection sur la toiture de l'école E.Serre à Neauphle-le-Château
21-120	15/12/2021	Fonds de concours Changement des menuiseries de l'accueil de loisirs à Neauphle-le-Château
21-121	15/12/2021	Fonds de concours Remplacement des menuiseries de la mairie d'Auteuil-le-Roi
21-122	15/12/2021	Fonds de concours Audit énergétique Remplacement des menuiseries de l'école de Goupillières
21-123	15/12/2021	Création Suppression de poste
21-124	15/12/2021	Ouverture dominicale des commerces de La-Queue-lez-Yvelines
21-125	15/12/2021	Ouverture dominicale des commerces de Neauphle-le-Château